Image not found or type unknown

L'agence de gestion locative refuse de donner les coordonnées du

Par **patanegra**, le **06/01/2015** à **16:45**

Bonjour
Notre agence de gestion immobilière refuse de nous donner les coordonnées de notre nouveau locataire.
En a t'elle le droit ?

Merci d'avance pour votre réponse

Bien cordialement

Marie

Par **HOODIA**, le **13/01/2015** à **10:00**

Ce qui me conforte dans mon refus de donner mes biens en gestion , si vous n'avez plus le droit de choisir votre locataire sur dossier!
Vous avez cependant "confier" à tort votre bien pour une durée (3 ans ?) que vous ne pouvez casser avant son échéance!.....

Par **janus2fr**, le **13/01/2015** à **13:21**

Bonjour HOODIA,
[citation]si vous n'avez plus le droit de choisir votre locataire sur dossier! [/citation]
Les droits et les devoirs de chaque partie font justement l'objet du mandat de gestion signé.
Toutes les clauses de ce mandat sont négociables.
C'est donc au moment de la négociation du mandat qu'il faut se poser les bonnes questions, pas une fois le mandat signé...

Par **janus2fr**, le **13/01/2015** à **13:22**

[citation]Notre agence de gestion immobilière refuse de nous donner les coordonnées de

notre nouveau locataire.
En a t'elle le droit ? [/citation]
Bonjour,
J'ai un peu de mal à comprendre votre situation. Si cette personne est locataire de votre logement, vous savez bien où la trouver pour la joindre...

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés